

SIGNALEMENT ABSENTÉISME N°2

1^{er} DEGRÉ - Rentrée 2023

A transmettre à l'I.E.N. de circonscription après le signalement n°1, en cas d'absentéisme persistant.

Circulaire interministérielle n°2014-159 du 24-12-2014

| | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Élève : Né le : | École : Date : |
|--------------------------------|-------------------------------|

ÉLÉMENTS TRANSMIS PAR LE DIRECTEUR D'ECOLE

Évolution depuis le signalement n°1 :

.....

.....

Synthèse des mesures contractualisées avec la famille pour rétablir l'assiduité :

.....

.....

Résultats obtenus des actions engagées :

.....

.....

RÉCAPITULATIF DES ABSENCES SANS MOTIF LÉGITIME À PARTIR DE 10 DEMI-JOURNÉES DANS LE MOIS

Joindre un récapitulatif des absences

ÉLÉMENTS TRANSMIS PAR LES PERSONNELS CHARGÉS DU SUIVI

Enseignant :

.....

.....

.....

.....

.....

Nom et signature :

.....

RASED :

.....

.....

.....

.....

Nom et signature :

